

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*  
**SEANCE DU 6 MARS 2024**

**Date de la convocation**  
29.02.2024

**Nombre de conseillers**  
En exercice 29  
Présents 27  
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre  
le six mars,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,  
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER  
(Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME,  
M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS et EXCUSÉS :**

M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET

*Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Tarifs spectacles à l'espace culturel René Monory**

M. Pierre DUCROT, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Il est proposé de modifier les tarifs des spectacles ayant lieu à l'espace culturel René Monory.

Pour faire suite à une comparaison avec les tarifs pratiqués dans les salles à proximité de Loudun (Doué en Anjou, Châtellerault, Thouars), il s'avère que « le plein tarif » de Loudun est inférieur à ceux proposés à Doué en Anjou, Châtellerault ou Thouars. En revanche, « les tarifs réduits » sont supérieurs à ceux de Thouars et Châtellerault. Enfin, Loudun est la seule à proposer la gratuité pour les moins de 12 ans.

Les tarifs actuels n'ont pas évolué depuis 2010, à savoir :

	<b>Tarif Plein €</b>	<b>Tarif Réduit</b>	<b>-12 ans</b>
<b>Catégorie 1</b>	10 €	6 €	Gratuit
<b>Catégorie 2</b>	14 €	10 €	
<b>Catégorie 3</b>	23 €	18 €	
<b>Catégorie 4</b>	30 €	23 €	

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : **15 MARS 2024**

Publié le : **15 MARS 2024**

Notifié le : .....

Il est proposé :

- ⇒ Une augmentation des **tarifs pleins**, tout en restant concurrentiel avec les salles de proximité.
- ⇒ Garder un **tarif réduit** pour les lycéens, étudiants, personnes sans emploi
- ⇒ Créer un **tarif préférentiel** de 5 € pour les personnes percevant « les minimas sociaux », les moins de 12 ans, groupe Maison des Lycéens, groupe de 10 élèves et +.

Soit :

	Tarif Plein	Tarif Réduit 12/18 ans, étudiants	Tarif Préférentiel Minima sociaux, moins de 12 ans, groupes de 10 élèves et +
Catégorie 1	15 €	10 €	5 €
Catégorie 2	18 €	12 €	
Catégorie 3	20 €	15 €	
Catégorie 4	24 €	18 €	

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture » du 25 janvier 2024,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces nouveaux tarifs.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

